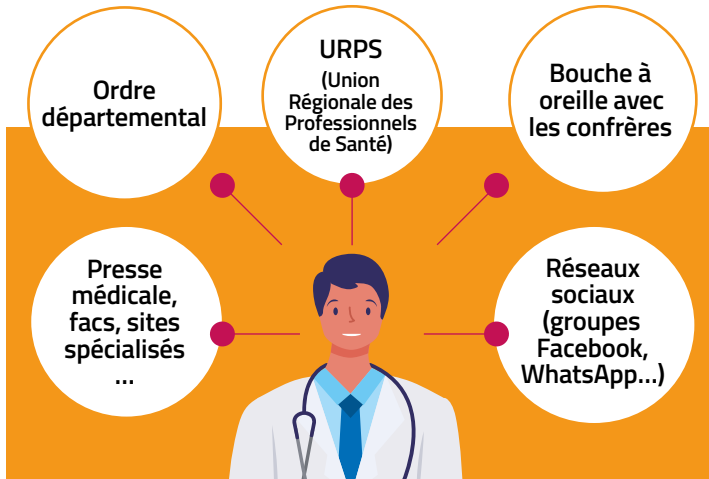


MÉDECIN REMPLACÉ

Proposition de marche à suivre pour un remplacement idéal

1

J'anticipe ma démarche de recherche d'un médecin remplaçant



2

Je trouve la perle rare

Si le médecin remplaçant est un interne, je lui demande copie

- de sa licence de remplacement
- et de son attestation d'assurance.

3

Je préviens mon Ordre départemental et lui adresse un contrat de remplacement signé par les deux parties



4

J'informe mes patients et facilite le bon déroulement du remplacement

Diagram illustrating patient communication and transition:

- Briefing du remplaçant sur le fonctionnement du cabinet (personnel, code alarme...)
- Rangement des ordonnances, certificats, utilisation du logiciel...

5

Je me fais remplacer et peux profiter sereinement de mes congés !



6

A mon retour,

- je réalise la transmission des dossiers médicaux
- et règle rapidement le remplaçant.



Découvrir les solutions d'assurance La Médicale [RCP](#) / [Prévoyance](#) / [Santé](#) / [Retraite](#)

Informations non contractuelles à caractère publicitaire. La Médicale est une marque du Groupe Generali. Generali Vie, Société Anonyme au capital de 341 059 488 euros, 602 062 481 RCS Paris, entreprise régie par le Code des Assurances. Generali Retraite, Société Anonyme au capital de 213 541 820 euros, 880 265 418 RCS Paris, Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des Assurances. L'Équité, Société Anonyme au capital de 69 213 760 euros, 572 084 697 RCS Paris, entreprise régie par le Code des Assurances. N° d'identification unique ADEME FR232327_01NBYI. Siège social : 89 rue Talbot 75009 Paris. Sociétés appartenant au Groupe Generali, immatriculés sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026. Les informations ci-dessus vous sont données à titre purement indicatif, dans un but pédagogique et préventif. Generali ne saurait être tenue responsable d'un quelconque préjudice lié aux informations fournies. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie du contrat, reportez-vous à la documentation précontractuelle et contractuelle de l'assureur. La couverture du risque ou la fourniture de certaines garanties sont soumises aux règles d'acceptation de l'assureur.

